

Accords de Bretton Woods—Loi

Mon parti appuie le principe du projet de loi à l'étude. Qui-conque a voyagé dans certains des pays les plus pauvres du monde ne peut manquer d'être ému par les conditions terribles dans lesquelles leur peuple vit, par suite de la famine et de la quasi-impossibilité de réaliser son potentiel ou d'obtenir une éducation de base. Nous avons clairement le devoir d'offrir notre aide. Le Canadien moyen est heureux de le faire et ne s'oppose pas à ce qu'une partie de l'argent de ses impôts soit consacrée à cette fin. Cependant, les Canadiens veulent être sûrs que le gouvernement dépensera d'une façon sage et constructive les 800 millions de dollars qu'il promet aujourd'hui de consacrer à l'aide aux pays les plus pauvres.

Il ne s'agit pas d'argent frais, cependant. La subvention de 250 millions sera tirée du budget actuel de l'aide au développement et le reste sera prêté au taux du marché.

Je devrais signaler aussi que la question des prêts au tiers monde est inscrite à l'ordre du jour de la rencontre au sommet qui se tiendra en juin à Toronto. Le Canada pourrait en profiter pour proposer de nouvelles initiatives et pour travailler à améliorer la compréhension internationale du problème et à promouvoir une utilisation plus efficace de l'aide actuelle.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler du projet de loi C-126 tendant à modifier les accords de Bretton Woods et des accords connexes. Malgré sa brièveté et sa simplicité, il mérite plus qu'un débat superficiel puisqu'il porte sur le fardeau de la dette des pays les plus pauvres du monde. Nous ne voulons pas le retenir indûment, mais nous voulons bien mettre en lumière le problème de l'endettement. Nous espérons pouvoir entendre des témoins et proposer des amendements au comité.

Le projet de loi prévoit le versement d'un prêt et d'une subvention au Fonds monétaire international pour aider au financement: «D'une fiducie ou de tout autre organisme constitué par le Fonds». Le prêt s'élèvera à 550 millions et la subvention à 250 millions. Cependant, ces deux montants peuvent être augmentés par le gouverneur en conseil. Autrement dit, le gouvernement demande un chèque en blanc.

Ces fonds ont pour but immédiat de permettre au Canada de respecter son engagement à l'égard du mécanisme amélioré d'ajustement structurel mis sur pied par le FMI.

L'expression «financement d'une fiducie ou de tout autre organisme constitué par le Fonds», employée dans le projet de loi, est plus large que ne l'exige l'engagement du Canada. Je crois qu'elle est plus large que la Chambre des communes ne devrait le permettre, et j'espère que les modifications nécessaires pourront être apportés au moment de l'étude en comité.

Le mécanisme amélioré d'ajustement structurel a été mis sur pied en juin dernier au sommet économique de Venise en vue d'aider les pays industrialisés à faire face au problème de l'endettement et de la balance des paiements des pays les plus pauvres, dont la plupart sont situés sur le continent africain.

Le FMI a pris ce mécanisme sous son aile et espère accorder des droits de tirage spéciaux de quelque 6 milliards de dollars, ce qui équivaldrait à un peu plus de 10 milliards de dollars en argent canadien.

Les fonds versés par le gouvernement aux termes de ce projet de loi serviront à réformer les politiques afin de rétablir l'équilibre de la balance des paiements des pays pauvres et de leur permettre de maintenir une croissance économique satisfaisante. Prises isolément, les conditions des prêts proposés sont extrêmement généreuses. Un taux d'intérêt annuel de 0,5 p. 100 pour 10 ans et une période de grâce de cinq ans sont certes des conditions extrêmement généreuses.

Toutefois, la plus grande partie de la contribution du Canada et des autres pays servira à subventionner ce taux d'intérêt négligeable afin que les prêteurs initiaux obtiennent un taux d'intérêt normal sur le prêt qu'ils ont consenti. Autrement dit, la subvention sera utilisée pour subventionner l'intérêt de façon à ce qu'il corresponde au taux du marché.

Nous sommes en faveur de ce transfert de fonds à titre de concession, mais nous mettons en question les «réformes politiques» que le FMI imposera aux pays bénéficiaires. C'est sur ce point que porte une grande partie de notre débat ce matin. Il faut noter qu'une grande partie des fonds servira à payer les intérêts dus aux mêmes pays qui prêtent l'argent ou aux organismes internationaux comme le FMI lui-même. Autrement dit, le MAAS servira non pas au développement des pays les plus pauvres, mais au maintien de leur solvabilité à l'égard de leurs créanciers des pays développés.

La Banque mondiale évalue à quelque 1 190 milliards de dollars américains la dette totale des pays en voie de développement. Ce montant pourrait être en deça du chiffre réel parce que la Banque mondiale a tendance à sous-estimer les dettes. La dette était de 1 000 milliards il n'y a que deux ou trois ans.

On s'inquiète surtout des dettes des principaux débiteurs comme le Brésil et le Mexique qui doivent chacun plus de 100 milliards de dollars américains.

En fait, les six débiteurs en difficulté les plus importants comptent pour 32 p. 100 des 1 190 milliards. Leur incapacité d'assurer le service de leur dette crée des problèmes de taille, non seulement pour eux mais pour toute l'économie mondiale.

Ce problème dépasse le cadre du MAAS, mais il ne devrait pas nous laisser indifférents à la Chambre. Je sais qu'il sera pris en considération au sommet économique de Toronto le mois prochain.

Cela ne relève pas du MAAS parce que ces pays sont loin d'être les plus pauvres. Le mécanisme amélioré d'ajustement structurel est conçu pour aider des pays comme les pays africains du Sahel, dont la dette représente 5,2 p. 100 de cette dette totale. Contrairement à celle des pays qui doivent des sommes importantes aux banques privées, la dette de la plupart des pays du Sahel et de l'Afrique est une dette publique. Elle n'est due à des banques ou à des créanciers privés que dans une proportion de 13,5 p. 100. Soixante-deux p. 100 de cette dette sont assumés par des pays créanciers bilatéraux de l'OCDE ou des créanciers multilatéraux et des sommes de moindre importance sont dues à des pays de l'OPEP et du bloc soviétique. Bien que la dette de ces pays soit moins importante en chiffres absolus, leur niveau d'endettement est effarant par rapport à leur produit national brut ou à leurs exportations.